



Le syndicalisme au service
de la justice sociale !

CC PRÉVENTION SÉCURITÉ

REFUS DE SIGNATURE DE L'ACCORD CLASSIFICATION

PAR LA FEDERATION DES COMMERCES ET SERVICES UNSA

LA Fédération des Commerces et Services UNSA (FCS UNSA), organisation syndicale de salariés représentative dans la Branche Prévention et Sécurité, n'est pas signataire de la proposition d'un nouvel accord de Classification mise en signature jusqu'au 07 avril 2023.

Cet accord est insuffisant sur les points suivants : **la reconnaissance et le positionnement de certains métiers dans la grille ; mais aussi sur la valorisation de certaines compétences requises, acquises et sur les fonctions exercées par les salariés.**

La FCS UNSA reste toutefois disposée à continuer à travailler sur les points bloquants.

La FCS UNSA exhorte les organisations patronales à rouvrir très rapidement de nouvelles négociations pour aboutir à un accord, bien plus en adéquation avec l'évolution des métiers de la Prévention et Sécurité.

Contacts Fédération des Commerces et Services UNSA :

Secrétaire Générale FCS UNSA, **Fatiha HIRAKI** : 06 49 82 32 24

Référent Prévention et Sécurité UNSA FCS, **Charles MIGAN** : 06 20 39 10 04



Adhérez en ligne !



21 rue Jules Ferry

93177 Bagnolet Cedex



01 48 18 88 18/19



fcs@unsa.org